

**CONTRAT DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ DANS LE CADRE DE  
L'OPERATION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE D'ÉLECTRICITÉ  
« ACC00001511 » portée par « Energies Tarines asso »**

Désignation de l'Opération d'Autoconsommation Collective

**Energies Boraines**

**Numéro de Contrat**

Contrat n° 2026-04- \_\_\_\_\_

Le Producteur	Personne Morale Organisatrice (PMO)
<b>ENERGIES TARINES ASSO</b> Mandant des producteurs dans la boucle d'autoconsommation collective « ACC00001511 » 70 Avenue de Haute Tarentaise 73700 Bourg Saint Maurice  Siret : 923 733 844 00016  Mail : <a href="mailto:asso@energies-tarines.fr">asso@energies-tarines.fr</a> Tél : 07 78 54 36 58	<b>ENERGIES TARINES ASSO</b>  70 Avenue de Haute Tarentaise 73700 Bourg Saint Maurice  Siret : 923 733 844 00016  Mail : <a href="mailto:asso@energies-tarines.fr">asso@energies-tarines.fr</a> Tél : 07 78 54 36 58

**Le Consommateur**

Consommateur Professionnel ou Collectivité

Consommateur Particulier

Nom de la société /collectivité :

Nom / Prénom :

.....  
.....

.....  
.....

Adresse :

Adresse :

.....  
.....

.....  
.....

SIRET : .....

Représentant : .....

Mail : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Téléphone : .....

### Caractéristiques du point de livraison

N° du point de livraison (PDL) / point de référence mesure (PRM) : .....

Adresse du point de livraison :

.....  
.....

### Prix et facturation

#### ABONNEMENT

Prix (HT) : 0 €/an

#### CONSOMMATION

PRIX (HT) : ≤ 0,13 €/kWh

Actualisation du prix du kWh au 1<sup>er</sup> janvier de chaque nouvelle année en fonction de l'évolution de l'inflation du prix de rachat d'EDF OA (Organisme de rachat de l'électricité selon la méthode conventionnelle).

#### TAXES ET CONTRIBUTIONS

##### Facturation Accise de l'électricité + TVA

Valeurs au 01/04/2026 : Accise sur l'électricité 0 €/kWh (le montant sera ajusté en fonction de la réglementation en vigueur)

TVA 20 %

**Le client est redevable de la part de soutirage variable du TURPE qui sera facturée par son fournisseur habituel.**

### Durée du contrat

Contrat d'un (01) an avec tacite reconduction.

### Modalités de paiement

Paiement par prélèvement bancaire : Génération d'ordres de prélèvement SEPA  
Ou généré par la trésorerie publique (cas de figure d'une collectivité Producteur)

### Communication entre le Consommateur et la PMO

Toutes communications relatives à la consommation, à la facturation et autres notifications au titre du Contrat interviendront :

- Sur la plateforme du prestataire de gestion de la boucle (sera communiqué à la signature).
- A l'adresse mail indiquée, en cas de demande spécifique.

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente, à retrouver sur le site internet d'Energies Tarines Asso « <https://www.energiestarines.centralesvillageoises.fr/> ».

#### Le Producteur

Signature :

Date :

Représenté par : Marie-Claude Gil, présidente en exercice d'Energies Tarines association.

#### Le Consommateur

Signature :

Date :

Représenté par :